

2, rue des Moulins
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 53 10
f +41 32 420 53 11
permis.sdt@jura.ch

QUELS SONT LES DOCUMENTS A FOURNIR ?

1. CONTENU DU DOSSIER

Les principaux formulaires à remplir dans le cadre d'une demande de permis de construire sont directement téléchargeables depuis l'application JURAC.

Le dossier d'une demande de permis de construire doit notamment comprendre les éléments suivants.

❖ **Formulaires :**

- Les formulaires principaux de demande de permis de construire ;
- Les éventuels formulaires spécifiques (mobilité, chauffage, énergie, agriculture, etc.) en fonction des spécificités du projet.

❖ **Plans pour la compréhension du projet :**

- Un **plan de situation** récent établi par le géomètre officiel avec report en rouge du projet (échelle 1/500), d'un point fixe d'altitude de référence, des distances aux limites et des éventuels alignements, de l'accès à la route publique.
- Des **plans de tous les niveaux** (échelle 1/100) avec mention des locaux, de leur surface, les dimensions et épaisseurs des murs intérieurs et extérieurs, les matériaux utilisés, les foyers et canaux d'évacuation de la fumée. La position des coupes sera également indiquée sur le plan du rez-de-chaussée.
- Des **coupes** nécessaires à la compréhension du projet (échelle 1/100) avec indication des vides d'étage, des épaisseurs de planchers, du point fixe (à reporter sur le plan de situation) et de l'altitude de chaque niveau par rapport à celui-ci.
- Des **élévations de toutes les façades** (échelle 1/100) avec indication du point fixe et de l'altitude de chaque niveau, du terrain naturel (pointillé) et du terrain aménagé (ligne continue), les matériaux et couleurs des façades et de la couverture, la hauteur et la hauteur totale, la dimension des ouvertures, la position d'une éventuelle pompe à chaleur extérieur, la position d'éventuels panneaux solaires thermiques et/ou photovoltaïques.
- Un **plan des aménagements extérieurs** (échelle 1/100 ou 1/200) avec indication du terrain naturel et du terrain aménagé jusqu'en limite de parcelle, les plantations existantes et/ou nouvelles, les talus et murs de soutènement prévus (matériaux à préciser).
- Un **plan des canalisations et réseaux**.

❖ **Autres documents :**

- En cas de dérogation par rapport à un article du règlement communal sur les constructions ou des prescriptions d'un plan spécial, une lettre de motivation expliquant les raisons de la dérogation et démontrant qu'une autre solution n'est pas possible ;
- Des photos du site concerné et un extrait récent du registre foncier lorsque le projet est situé en centre ancien ou dans un périmètre de protection du paysage ou s'il s'agit d'un bâtiment protégé.

2. CONDITIONS À RESPECTER

2.1 Code couleur des dessins

Pour les projets d'agrandissement et/ou de transformation, les dessins respecteront le code couleur suivant :

- **noir** : parties de bâtiment existantes qui ne sont pas touchées par le projet ;
- **rouge** : tout ce qui est à construire, donc nouveau ;
- **jaune** : tout ce qui est à démolir.

Les dessins des projets de nouvelles constructions ou installations seront en noir.

2.2 Nombre d'exemplaires

Les plans sur papier sont à produire :

- en 2 exemplaires pour une procédure simplifiée ;
- en 2 exemplaires pour une procédure ordinaire.

Les formulaires principaux sont à produire en 1 exemplaire sur papier.

2.3 Signatures

Les formulaires principaux et les plans du projet seront signés par le(s) requérant(s), l'auteur du projet et le(s) propriétaire(s) foncier(s).